

### Commission d'enquête

*chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire dite d'Outreau*

CRÉÉE LE 7 DÉCEMBRE 2005

PRÉSIDENT : ANDRÉ VALLINI (SOC)

RAPPORTEUR : PHILIPPE HOUILLON (UMP)

La commission d'enquête chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire dite d'Outreau et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement a été créée par une résolution du 7 décembre 2005, adoptée par l'Assemblée nationale à l'unanimité. La commission, qui avait pour président André Vallini et pour rapporteur Philippe Houillon, a déposé un rapport le 6 juin 2006, débouchant sur 80 propositions votées à l'unanimité de ses membres. Au cours des six mois d'enquête, 221 personnes ont été auditionnées, à raison de 170 heures d'auditions ouvertes à la presse et de 30 heures d'auditions à huis clos.

Pour la première fois dans l'histoire parlementaire de la V<sup>ème</sup> République, une commission d'enquête était ainsi amenée à s'intéresser au fonctionnement de la justice. Tant l'objet de ses travaux que ses méthodes de travail et l'écho de ses auditions retransmises en direct ont suscité un intérêt exceptionnel dans l'opinion publique. De plus, les auditions ouvertes à la presse ont été mises en ligne sur le site internet de l'Assemblée nationale et le rapport, avec l'ensemble des compte rendus d'auditions, qui aurait représenté un ensemble de plus de 2 000 pages, a été gravé sur un CD rom.

Dans une véritable radiographie, le rapport de la commission analyse, dans un premier temps, les causes, multiples, de ce « désastre judiciaire ». Surtout, le rapport propose dans sa partie finale, une série de réformes aussi ambitieuses qu'indispensables au rétablissement de la confiance des citoyens dans leur justice : redéfinition du régime de la garde à vue, renforcement du caractère contradictoire des enquêtes du parquet, limitation de la détention provisoire, instauration de la collégialité de l'instruction et de la garantie de l'accès au dossier, rénovation, enfin, des principes régissant la carrière des magistrats.

### Commission d'enquête

*relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs*

CRÉÉE LE 28 JUIN 2006

PRÉSIDENT : GEORGES FENECH (UMP)

RAPPORTEUR : PHILIPPE VUILQUE (S)

Lors des tout derniers jours de la session, l'Assemblée nationale, lors de la séance du 28 juin 2006, a décidé de créer une commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire et les conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs en adoptant une proposition de résolution cosignée par 129 députés, appartenant à l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale.

Selon le rapporteur de la commission des lois, Georges Fenech « si l'actualité des sectes est moins spectaculaire, cela ne veut cependant en aucun cas signifier que les sectes perdent du terrain, ou aient renoncé à faire du prosélytisme ». Les rapports annuels de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires montrent la persistance de ce phénomène, notamment par le développement de microstruc-

tures plus difficiles à cerner que les grandes organisations.

Réunie dès le 29 juin, la commission d'enquête a procédé à un premier échange de vues et a décidé à l'unanimité que ses auditions seraient, sauf exception, ouvertes à la presse.

### Mission d'information sur la famille et les droits des enfants

Créée à l'initiative de la Conférence des Présidents, le 27 décembre 2004, la mission d'information sur la famille et les droits des enfants, avait publié en juin 2005 une note d'étape entièrement consacrée à la protection de l'enfance.

Pour mener sa réflexion, la mission a choisi comme fil directeur l'intérêt de l'enfant. Il est en effet, selon elle, de la responsabilité de la société et tout particulièrement du législateur, de garantir à l'enfant un développement harmonieux. Cette responsabilité a conduit la mission à affirmer et à protéger les droits de l'enfant, dont le respect doit primer sur les aspirations des adultes. Soucieuse de recueillir un maximum de points de vue, elle a organisé trente-cinq auditions et quatorze tables rondes, entendant ainsi cent trente personnes représentatives de l'ensemble de la société française.

Le rapport d'information concrétisant ce travail d'écoute et de réflexion, déposé le 25 janvier 2006, présente cent propositions impliquant une modification de dispositions législatives ou réglementaires. Les grands axes des mesures préconisées visent à assurer le respect des droits de l'enfant sans reconnaître l'existence d'un « droit à l'enfant », conforter le couple, responsabiliser les parents, renforcer le lien de l'enfant avec ses origines, affirmer le rôle de l'adulte éducateur de l'enfant aux côtés de ses parents dans les familles monoparentales ou recomposées et réformer en profondeur, enfin, la protection de l'enfance.

### Mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante

Créée par la Conférence des Présidents, le 12 avril 2005, la mission a conduit ses travaux autour de six grands thèmes : la gestion de l'amiante en place, l'état des connaissances scientifiques sur les risques, la prise en charge des victimes, la prévention des risques, la responsabilité civile et pénale et, enfin, la gestion internationale du dossier. Cette démarche large l'a conduite, au-delà du seul problème de l'amiante, à s'intéresser, plus globalement, à la question cruciale de l'avenir de la santé au travail. L'ampleur du drame humain de l'amiante – 50 000 à 100 000 nouvelles victimes attendues d'ici 2030 en France – crée en effet, au-delà de la réparation des erreurs passées, un devoir de réforme et d'imagination afin que les causes structurelles d'un tel échec de santé publique soient identifiées et neutralisées.

Forte de cette approche globale, la mission a pu, au terme de 60 auditions et 7 tables rondes, établir une série de 51 recommandations opérationnelles, visant notamment à une plus grande transparence dans l'information du public. En conclusion de ses travaux, la mission a souhaité attirer l'attention de tous les décideurs sur l'urgence d'une remise à plat de notre régime de réparation des accidents du travail hérité du XIX<sup>ème</sup> siècle et, plus encore, sur la nécessité d'une refonte totale de notre système de prévention des risques professionnels, dont les effets pervers ne semblent plus loin, aujourd'hui, d'être équivalents aux avantages acquis.